

Le label Finansol poursuit sur sa lancée : 158 placements labellisés !



Paris, le 10 octobre 2019 – 60% des Français disent accorder de l'importance à l'impact social et environnemental de leurs placements financiers*. Mais à quel produit d'épargne faire confiance sur ce sujet ? C'est pour guider les futurs épargnants solidaires que, depuis 22 ans, le label Finansol garantit la transparence et le caractère solidaire des produits financiers. A ce jour, 158 placements sont labellisés : <https://www.finansol.org/quels-sont-les-produits-labellises/>

« Malgré une année 2018 marquée par une certaine instabilité juridique et fiscale pour le secteur financier, la finance solidaire a su tirer son épingle du jeu. Une bonne santé qu'elle doit notamment à l'engagement de ses acteurs. Comme en témoignent les 19 nouveaux placements labellisés par le label Finansol cette année (+7% par rapport à 2017). L'ambition du Comité du label Finansol est de continuer à accompagner le dynamisme que connaît la finance solidaire sans dénaturer son objectif premier : donner du sens à l'épargne des français », déclare **Frédéric Tiberghien, président de Finansol**.

Le label Finansol : LA référence des épargnants solidaires

Le label Finansol accompagne les épargnants dans leur choix de placements solidaires depuis plus de 20 ans. Il leur assure de contribuer réellement au financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale comme la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement économique dans les pays du Sud.

Il est attribué par un comité indépendant d'experts issus de la société civile et s'obtient en respectant des critères précis, rigoureux et exigeants : solidarité des financements réalisés grâce à l'épargne investie, engagement de promotion commerciale du placement, transparence et démonstration des impacts sociaux et environnementaux de ces financements. **C'est ainsi que tous types de produits peuvent être labellisés.** Des fonds solidaires multi-entreprises, des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) solidaires, des livrets solidaires, etc. La variété des placements labellisés atteste de la grande diversité du secteur de l'épargne solidaire.

Zoom sur les actions non cotées de la SCICalliance, dernier placement labellisé Finansol

L'association Juralliance est gestionnaire d'établissements sociaux, médico-sociaux et de logements sociaux inclusifs, à but non lucratif, permettant d'assurer un accompagnement individualisé et une prise en charge adaptée de personnes dépendantes, en situation de handicap mental ou psychique. Afin de pouvoir construire ou requalifier les différents établissements qu'elle acquiert, Juralliance a créé une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, la SCICalliance. Labellisées en septembre dernier, les actions non cotées de SCICalliance sont ouvertes aux investisseurs voulant faire le choix d'une finance solidaire, qui soutient des projets immobiliers porteurs de sens, d'une plus-value sociale, économique et environnementale. Parmi les projets prioritaires, la SCICalliance souhaite par exemple requalifier des Maisons d'Enfants à Caractère Social à Lons-le-Saunier, afin d'accueillir 69 enfants confiés à l'aide sociale, ou encore construire des foyers d'hébergement à Arbois pour accueillir 38 adultes travailleurs handicapés.

> [En savoir plus sur les actions non cotées SCICalliance](#)

Les membres du Comité du label Finansol

L'adaptation du label aux mutations et évolutions du secteur et de la société, se démontre également dans la composition de son Comité. C'est dans cette démarche que ce dernier se forme autour de douze experts issus des milieux associatifs, financiers, syndicaux, universitaires et des médias :

- **Isabelle Guénard-Malaussène – présidente**, Experte financière
- **Patrick Boulte**, Membre fondateur – Solidarités Nouvelles Face au Chômage
- **Guy Courtois**, Président de la Fondation Sommer
- **Jean Frébourg**, Expert en finance solidaire
- **Béatrice Héraud**, Journaliste rédactrice en chef en charge de la RSE – Novethic
- **Eric Larpin**, Journaliste spécialiste de la finance solidaire
- **Jean-Pierre Lefranc**, Directeur administratif et financier – Habitat et Humanisme
- **Alexandre Lengereau**, Président – Amadeis
- **Paul Loridant**, ancien directeur de la Banque de France
- **François Marc**, Expert en finance
- **Catherine Siproudhis**, Avocate, appui juridique dans le secteur de l'asset management, bancaire et financier
- **Adelphe De Taxis Du Poet**, Expert du secteur des coopératives

*Source : <https://www.frenchsif.org/isr-esq/wp-content/uploads/SondageLesFrancaisetlaFinanceResponsable2019.pdf>

Agence Wellcom : Mélanie Decomps / Milène Cormier / Célia Chirol
melanie.decomps@wellcom.fr – milène.cormier@wellcom.fr - celia.chirol@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

A propos de Finansol, acteur majeur de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France qui a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui près de 90 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Finansol est membre du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS), du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionariat des Salariés en tant que personnalité qualifiée (COPIESAS), d'ESS France, la Chambre Française de l'Economie sociale et solidaire et de l'EVPA. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour, il existe plus de 160 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org